



→ **Rapport d'activité
2013**

Sommaire

1	Fonctionnement du Club Biogaz.....	4
1.1	Équipe du Club Biogaz.....	4
1.2	Gouvernance du Club	4
1.3	Groupes de travail et coordination avec les autres acteurs.....	4
2	Réglementation applicable à la méthanisation, au biogaz et à ses co-produits.....	5
2.1	Documents d'aide réglementaire à destination des adhérents du Club.....	5
2.2	Travaux d'homologation et normalisation des digestats	5
2.3	Simplifications réglementaires.....	6
2.4	Fiscalité du biogaz.....	6
3	Valorisation et transport du biogaz	7
3.1	Réglementation sur l'injection du biogaz épuré dans le réseau de gaz.....	7
3.2	Valorisation du biogaz en bioGNV.....	7
3.3	Normalisation du biométhane.....	8
3.4	Guide canalisations de transport des biogaz	8
3.5	Combustion du biogaz.....	8
3.6	Production d'électricité	8
4	Actions de soutien de la filière biogaz.....	8
4.1	Communication stratégique sur le biogaz.....	8
4.1.1	Présence médiatique.....	8
4.1.2	Communication auprès des élus	9
4.1.3	Livres blancs du biogaz et du bioGNV.....	9
4.1.4	Transition énergétique.....	9
4.2	Observatoire du biogaz en France	10
4.2.1	Recensement de données et documents	11
4.2.2	Statistiques et carte des installations.....	11
4.2.3	Enquête emploi.....	11
4.3	Expertise de la rentabilité des installations de méthanisation	11
5	Information publique et professionnelle	12
5.1	Organisation d'évènements sur le biogaz.....	12
5.1.1	Salon Expo Biogaz	12
5.1.2	Conférence Financement de la méthanisation.....	13
5.1.3	Journées rencontres Recherche et Industrie (JRI)	13
5.1.4	Colloque National Biomasse	13
5.1.5	Journée bioGNV à destination des collectivités	13
5.1.6	Visites de sites	14
5.1.7	Journées ATEE en régions.....	14
5.2	Représentation de la filière.....	14
5.2.1	Annuaire du biogaz	14
5.2.2	Communication – concertation	15
5.2.3	Représentation du Club dans les évènements liés au biogaz.....	15
5.3	Implication dans l'Association Européenne du Biogaz.....	16
5.4	Site internet Club Biogaz et information des adhérents	16
6	Sigles utilisés	16

1 Fonctionnement du Club Biogaz

1.1 Équipe du Club Biogaz

Le Club Biogaz-ATEE compte un nombre toujours croissant de membres, plus de 220 structures en janvier 2014. Cela lui permet :

- d'assurer de manière toujours plus présente son rôle d'interprofession,
- de renforcer son équipe :
 - Claire Ingremeau, ingénieure agronome a été embauchée en CDD de 18 mois en janvier 2013, pour réaliser l'observatoire du biogaz et s'occuper du sujet des digestats.
 - Fannie Lavoué occupe le poste de juriste depuis avril 2013. La création et le financement de ce poste ont donné lieu à une augmentation des cotisations, validée en février 2013 lors de la Réunion Plénière du Club.
 - Manon Fleury a réalisé un stage sur le bioGNV d'octobre 2012 à février 2013.

1.2 Gouvernance du Club

Les adhérents, répartis en 11 collèges, sont représentés par leurs élus au Comité de direction du Club. Un trombinoscope du CoDir a été créé pour faciliter l'identification des représentants des collèges. Le renouvellement partiel du CoDir (vote par courrier en janvier) a été suivi de la réélection en février 2013 du Président Antoine Jacob, directeur du développement EnR d'Idex, et du Vice-président Christian Couturier, directeur du pôle Énergie de Solagro. Certains représentants ont changé en cours d'année, après validation du CoDir, on note en particulier l'entrée d'AAMF pour le collège agricole.

La Réunion Plénière annuelle des membres du Club Biogaz s'est tenue le 19 février 2013 à Lyon sur le salon Expo Biogaz. À cette occasion les activités du Club sur l'année écoulée, les actions en cours et les projets ont été présentés et approuvés.

1.3 Groupes de travail et coordination avec les autres acteurs

Le Club anime plusieurs groupes de travail (GT), permanents ou ponctuels, auxquels participent les membres en fonction de leurs domaines d'expertise. Des intervenants extérieurs peuvent y être conviés également si besoin. Les comptes-rendus des réunions sont disponibles en ligne et les dates de réunions figurent sur l'agenda en ligne.

Sont actifs les groupes de travail suivants :

- GT digestats : groupe d'experts, lettres d'information
- GT réglementation : consultations par mail sur les évolutions réglementaires
- GT cogénération : le groupe a été relancé pour des échanges principalement par mail : consultation sur les documents de procédures ERDF, questions contractuelles...
- GT financement : en 2013, étude sur la rentabilité des installations.
- GT communication : formation mise en place, autres actions à venir
- GT biométhane carburant : actif, documents en ligne, animation de la filière...
- Réunion sur les sous-produits animaux le 29 mai 2013.
- GT Relations publiques (sous-groupe du CoDir) lancé en 2013

Nous avons la volonté de dialoguer de manière régulière avec l'ensemble des organisations professionnelles en lien avec le biogaz. Ainsi, le CoDir et l'équipe du Club rencontrent et échangent régulièrement avec d'autres organismes pour coordonner les actions de soutien à la filière : SER, FNSEA, AAMF, FNCCR, APCA...

Il nous paraît stratégique, compte tenu de la jeunesse de la filière biogaz, d'arriver à coordonner les actions et les messages portés par les différents acteurs, ce qui est le rôle du Club Biogaz, en tant qu'interprofession du biogaz.

2 Réglementation applicable à la méthanisation, au biogaz et à ses co-produits

D'une manière générale, le Club Biogaz a participé aux consultations sur tous les textes relatifs au biogaz : transposition de la directive IED pour les installations de combustion et traitement de déchets, textes liés à l'injection, etc. Sont présentés ci-après des points particuliers abordés en 2013.

2.1 Documents d'aide réglementaire à destination des adhérents du Club

Outre l'envoi immédiat de mails lors de la parution de textes importants, le Club Biogaz a publié un ensemble de fiches d'aide réglementaire, notamment sur les thèmes suivants :

- sous-produits animaux (SPA) : classification des différents intrants et obligations réglementaires ;
- réglementation applicable aux biodéchets ;
- clarification des dossiers et documents à fournir pour l'ICPE 2781 et 2910B ou C, en particulier sur les dossiers d'identification du biogaz comme combustible ;
- plans d'épandage : exigences réglementaires et variations selon le contexte local, type et fréquence des contrôles et analyses... ;
- fiscalité applicable à la méthanisation agricole ou non, et au biogaz selon ses différentes valorisations, statut juridique du biogaz (en cours de définition par les Douanes).

Des exemples de documents, en particulier des contrats, ont été mis en ligne sur les pages internet du Club pour attirer l'attention sur les éléments principaux à y faire figurer.

Le Club répond également aux questions posées par ses adhérents sur tous les sujets : procédure de raccordement, arrêtés tarifaires, etc.

La veille réglementaire mise en place depuis 2012 a été renforcée, elle se compose maintenant de deux envois réguliers à destination des adhérents :

- Une note mensuelle, reprenant les textes parus et leur analyse, ainsi que des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les adhérents ;
- Une veille hebdomadaire des appels d'offres, appels à projets.

2.2 Travaux d'homologation et normalisation des digestats

En 2013, le Club Biogaz a lancé son GT digestat, afin de mieux faire circuler les informations auprès des adhérents intéressés, et entre les différents programmes en cours. Cinq lettres d'informations sur les digestats ont été envoyées aux adhérents.

Le programme DIVA validé à l'ANR est en cours, le Club faisant partie du Comité de suivi et d'utilisateurs. Ce programme de recherche qui rassemble le CEMAGREF, l'INRA, l'École des Mines d'Albi-Armines, SUEZ Environnement, l'Université de Montpellier, Geotexia et Solagro a pour double objectif (1) d'effectuer une évaluation intégrée des filières de valorisation agronomique des digestats de méthanisation et (2) de participer au développement des technologies innovantes de post-traitement des digestats.

Le Club Biogaz a participé à la réunion du comité de suivi du 16 avril 2013 (cf annexe) et hébergé sur son site internet ([pages digestat](#)) les présentations de cette journée.

Le programme Valdipro, lancé en 2012, et soutenu par le MAAPRAT, est mené par l'association Aile, Trame et les Chambres d'agriculture de la Bretagne. Il porte sur la caractérisation des digestats issus de méthaniseurs agricoles, et identifie des sites pilotes

pour des dépôts de dossiers d'homologation groupés. En particulier, une solution d'homologation individuelle sous forme collective par voie d'arrêté est prévue. Cette solution proposée par le ministère de l'agriculture, permettrait à plusieurs producteurs disposant de digestats produits à partir d'intrants et de technologies de traitement/post-traitement similaires, de déposer un seul dossier commun auprès de l'Anses. L'arrêté vaudrait alors pour l'homologation des digestats de tous les sites listés dans le dossier. En cas d'ajout de site, l'arrêté serait ensuite mis à jour, ou de nouveaux arrêtés créés pour des types de dossiers différents. Le financement des dossiers par les régions est possible. Cette homologation sera a priori possible pour des digestats issus d'intrants assez variés, hors boues de STEP et OMR.

Le Club Biogaz a participé au comité de pilotage du programme Valdipro le 14 octobre 2013 (compte rendu en annexe). Le sous GT « sulfate d'ammonium » du GT digestat du Club Biogaz a été consulté sur la suite à donner au programme Valdipro et sur les analyses à privilégier.

Les travaux de normalisation du digestat ont repris au sein du BN Ferti. Le Club Biogaz y est représenté par Caroline Marchais et Claire Ingremeau ainsi que Grégory Vrignaud de la société Methaneo (sélectionné parmi les 3 candidats ayant répondu à l'appel). Le Club Biogaz participe à la commission DSM ainsi qu'au groupe de travail digestat.

Le Club Biogaz a participé aux trois réunions qui se sont tenues les 18 février, 16 mai et 15 octobre 2013. Le 15 octobre, le Club Biogaz a présenté au groupe de travail l'obtention de sulfate d'ammonium sur trois sites de méthanisation. Cette présentation (en annexe) avait été préparée par le sous GT sulfate d'ammonium du GT digestat.

De plus, le Club Biogaz a activement participé à la collecte d'analyses de digestat pour ces travaux en apportant une vingtaine de fiches transmises par ses adhérents. Ces fiches ont été regroupées et rendues anonymes pour le BN Ferti.

Au niveau européen, une sortie du statut déchet est prévue pour les digestats, qui sera couplée aux textes nationaux. Les adhérents du Club ont été informés de cette démarche par les « Lettres info digestat » et ont été consultés sur la dernière proposition du groupe de travail. Leurs remarques ont été transférées et discutées par l'association européenne du biogaz (EBA).

2.3 Simplifications réglementaires

Dans le cadre du plan EMAA (Energie, Méthanisation, Autonomie, Azote) lancé en mars 2013, le ministère de l'écologie a sollicité le Club pour connaître ses propositions de simplifications réglementaires. Des suggestions relatives à la possibilité d'un « guichet unique », l'adoption d'un dossier type pour les demandes d'aides, l'évaluation et suivi des plans d'approvisionnement ou encore l'amélioration des conditions de raccordement ont été transmises à la DGEC en juillet 2013.

2.4 Fiscalité du biogaz

Depuis 2011, le régime fiscal du biogaz était en attente de clarification. Le Club Biogaz a rencontré les interlocuteurs des douanes et présenté des propositions sur les textes soumis à consultation fin 2012 et début 2013.

La loi de finances pour 2014 a finalement décidé du sort du statut fiscal du biogaz et du biométhane (hors cas de l'auto-consommation).

- Le biogaz est soumis à la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) à un taux 0.
- Le biométhane utilisé comme combustible est aussi soumis à la TICGN. Le taux qui lui est appliqué est le même que celui pour le gaz naturel combustible.
- Le biométhane utilisé comme carburant est soumis au régime de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) tout comme le GNV.

Le Club Biogaz a essayé de faire modifier ces derniers choix sans succès.

3 Valorisation et transport du biogaz

3.1 Réglementation sur l'injection du biogaz épuré dans le réseau de gaz

Le Club Biogaz a participé aux réunions mensuelles du GT injection, organisées par GrDF et l'ADEME. Les travaux en 2013 ont principalement porté sur la rédaction des contrats d'injection sur le réseau de transport. Ils ont fait l'objet de réunions mensuelles de sous-groupes de travail

Les modèles de contrats de vente du biométhane et tous les documents relatifs à l'injection ont été mis en ligne sur le site [Injection Biométhane](#).

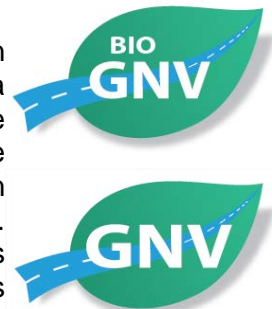


La double valorisation a été rendue possible par la modification des textes du 27 février 2013. Saluée par les médias, cette double valorisation ne déblocquera cependant qu'un petit nombre d'installations, car elle nécessite un double investissement.

L'injection du biométhane de station d'épuration, suite aux travaux menés sur les tarifs, est prévue pour début 2014.

3.2 Valorisation du biogaz en bioGNV

Depuis 2011, le Club a mis en ligne des informations sur le bioGNV, afin de faire connaître cette filière prometteuse comme débouché à l'injection ; l'utilisation carburant étant favorisée financièrement dans le système de garanties d'origine. Le Club a mis en place un groupe de travail sur le bioGNV qui a créé des premiers documents d'information début 2013 : présentations powerpoint, logos, communiqués de presse... Ces documents ont été largement présentés lors d'interventions dans des conférences, et les logos commencent à être utilisés par les professionnels.



En 2013, les documents suivants ont été publiés :

- *Guide « Rouler au bioGNV »* : inventaire du droit applicable. Afin d'aider à la création de stations bioGNV et GNV, et de flottes de véhicules, le Club Biogaz a réalisé avec l'aide de son groupe de travail bioGNV, cet outil de référence pour tous ceux qui envisagent de monter une station, créer une flotte de véhicules au bioGNV et GNV, ce guide pratique aborde la réglementation de façon claire et illustrée.



- « *Le bioGNV, un carburant propre et renouvelable pour nos villes* » : brochure de 28 pages à destination des élus et des collectivités, imprimée à 2000 exemplaires en février 2013, pour être diffusée sur le salon Expo Biogaz. Elle a été retirée à 3000 exemplaires en juillet, suite à des commandes d'adhérents. Didactique, c'est un bon outil de présentation du bioGNV.



- Un « *plan d'action pour le bioGNV* » a été envoyé aux Pouvoirs publics en juin. Ce plan a servi de base au contenu du livre blanc du bioGNV, rédigé en 2013 (voir §4.1.3)

3.3 Normalisation du biométhane

Le Club Biogaz participe aux travaux du CEN TC 408 avec l'aide de son adhérent ARISTOT. L'objectif de cette commission est de définir les critères et les valeurs à retenir pour une définition d'une norme européenne du biométhane, dans les réseaux ou comme carburant. Les travaux s'achèvent fin 2013. La norme, devant encore être soumise à consultations, sera probablement ajustée dans les années à venir.

3.4 Guide canalisations de transport des biogaz

L'ATEE a été mandatée par le Ministère de l'Ecologie, pour la rédaction d'un Guide professionnel relatif aux canalisations dédiées au transport des biogaz, mentionné dans l'arrêté multifluides révisé en 2011. Le guide professionnel, dont la rédaction avait démarré à la fin de l'année 2011 (pour laquelle l'ATEE avait choisi ARISTOT, avec l'apport des membres du groupe de travail) a été finalisé à l'automne 2012 et validé en juin 2013. Il est en ligne et a valeur réglementaire.

3.5 Combustion du biogaz

En application de textes européens, les prescriptions pour la combustion du biogaz ont été modifiées (rubrique ICPE 2910, arrêtés du 26 août et du 24 septembre). S'achève ainsi un travail, engagé depuis près d'un an, auquel le Club et ses adhérents ont plusieurs fois apporté leurs contributions.

3.6 Production d'électricité

Le Club Biogaz a apporté ses commentaires en vue de la modification de la prime effluents d'élevage du tarif d'achat d'électricité, soumise en CSE en juillet 2013, et parue dans l'arrêté du 30 juillet 2013. Le Club souhaitait une prime fixe quelle que soit la puissance, afin de soutenir équitablement tous les sites, cette recommandation n'ayant pas été suivie.

D'autre part en 2013, a été créé par la DGEC un groupe de travail sur les Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). Le Club y a participé même si le biogaz n'occupe qu'une place mineure dans les volumes raccordés, et a été consulté pour certains S3REnR.

Le Club continue à participer au Comité de Concertation des Producteurs (CCP) organisé par ERDF, même si là aussi la place du biogaz est minime. Les consultations sur les évolutions de procédures sont envoyées au GT cogénération du Club.

4 Actions de soutien de la filière biogaz

Outre les aspects réglementaires, le Club est engagé dans un certain nombre de travaux déjà lancés pour soutenir la filière, notamment de création de documents de référence. Le Club Biogaz participe aux différents groupes de travail ou événements organisés par les acteurs concernés par la méthanisation, notamment la FNADE, AMORCE, AFGNV, etc.

4.1 Communication stratégique sur le biogaz

4.1.1 Présence médiatique

En 2013 le Club a renforcé sa présence médiatique, les médias spécialisés et généraux prenant peu à peu connaissance du sujet du biogaz.

Le Club répond à des interviews dans le cadre d'études, et à des interviews de journalistes, dont les articles et dossiers se sont multipliés depuis 2012. Il est ainsi paru en 2013 dans la

presse spécialisée : Actu-Environnement, Campagnes et Environnement, Dechetcom, Energies Actu, Environnement magazine, L'Usine Nouvelle, Gaz d'aujourd'hui, le Journal des énergies renouvelables, Watts New ; la presse nationale : Les Echos, Le Parisien, Futura Sciences ; la presse locale : L'Union... et bien sûr, Energie Plus, la revue de l'ATEE.

Ces parutions ont notamment fait suite aux communiqués du Club relatifs au plan d'action bioGNV, au rapport de la Cour des Comptes sur les énergies renouvelables, ou aux exposés présentés lors de conférences et colloques.

4.1.2 Communication auprès des élus

Sur le modèle de la brochure de 2012, « Vers l'autonomie énergétique des territoires », le Club a réalisé début 2013 une brochure sur le bioGNV (voir §3.2). Largement diffusée, très appréciée pour son aspect didactique, cette brochure est facilement utilisée en réunion publique, mais surtout auprès d'élus, de responsables de collectivités, grâce aux exemples de sites et aux interviews qu'elle présente.

D'autre part, comme il avait été décidé lors de l'assemblée annuelle, un groupe de travail « Relations publiques » a été créé, composé de membres du CoDir. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois pour mettre en place une stratégie de communication pour faire porter les messages en faveur de la filière biogaz par des parlementaires.

Ainsi, le Club Biogaz a rencontré les députés Jean Grellier, François Brottes, Philippe Plisson, le sénateur Gérard Miquel ainsi que Christian de Perthuis (comité pour la fiscalité écologique). Il a également rencontré les conseillers des cabinets ministériels du Redressement productif, du ministère de l'agriculture, de BPI France, de l'ADEME...

Les amendements au projet de loi de finances 2014 sur la taxation du bioGNV, qui ont été présentés sur proposition du Club, n'ont malheureusement pas été acceptés.

4.1.3 Livres blancs du biogaz et du bioGNV

Le Club Biogaz a rédigé un *Livre blanc du biogaz*, finalisé en décembre 2013 et diffusé début 2014.

Rédigé en parallèle, un *Livre blanc du bioGNV* présente de façon plus détaillée les recommandations pour cette valorisation carburant. Ces éléments avaient été présentés dans le « Plan d'action pour le bioGNV » diffusé en juin, accompagné d'un communiqué repris par la presse spécialisée.

Ces livres blancs feront l'objet d'une forte communication en 2014, notamment dans le cadre des travaux sur la transition énergétique.

4.1.4 Transition énergétique

Dans le cadre du « débat sur la transition énergétique » lancé par le gouvernement, l'ATEE a élaboré 18 propositions. Ce document, intitulé « Agir concrètement pour la transition énergétique », présente les grandes orientations qu'elle promeut sur ses sujets d'expertise : efficacité énergétique, énergies et leur stockage, et bien sûr le biogaz. 3 propositions y sont dédiées, sur les axes prioritaires permettant un bon développement de la filière. L'ATEE présentera ces propositions dans les débats régionaux afin de porter des messages harmonisés sur ces sujets.

Le Club Biogaz faisait partie du Groupe de Contact des Entreprises. Il a ainsi participé à plusieurs groupes de travail sur le mix énergétique, les transports, apportant sa contribution sur le biogaz ou le GNV/bioGNV aux documents produits.

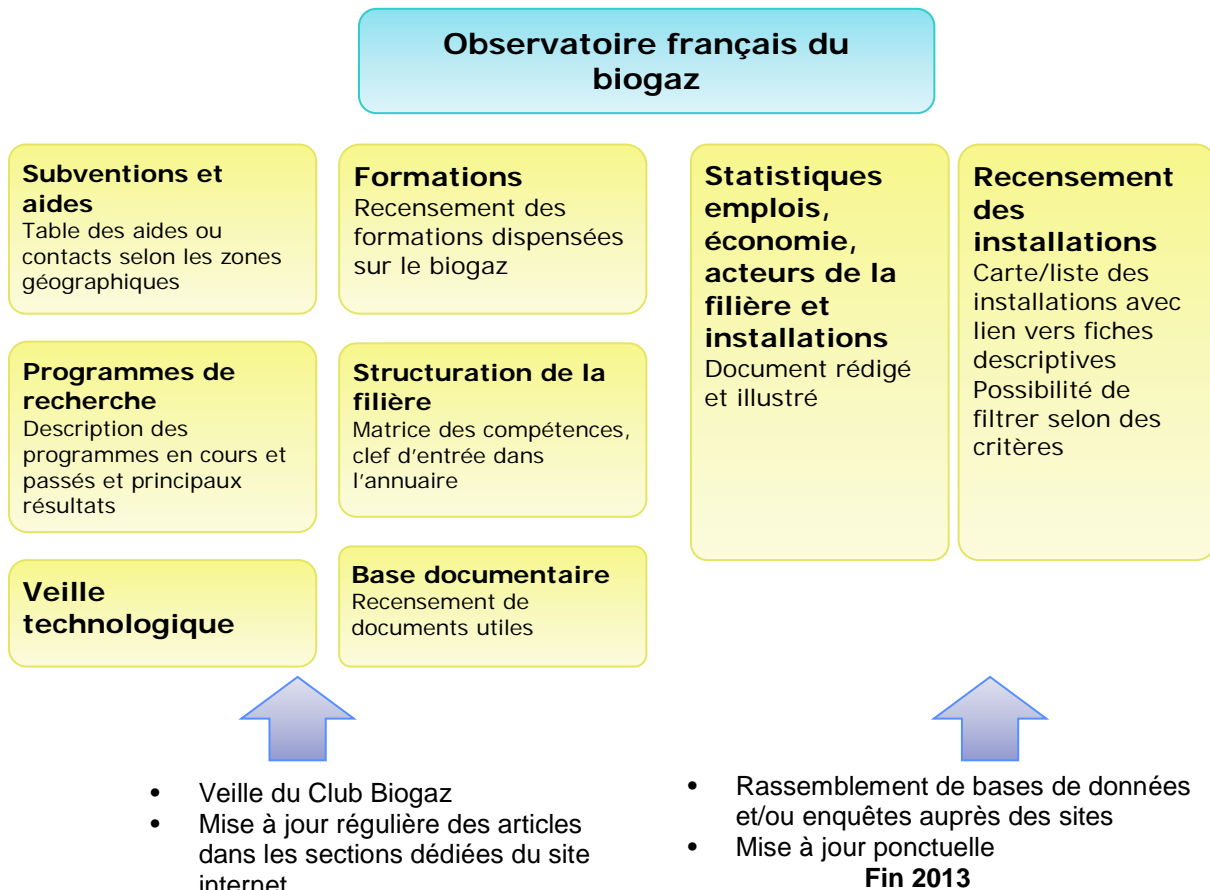
Le Club fait partie du COSEI et a activement contribué à la rédaction du document, publié début 2013, présentant les recommandations pour développer la filière biogaz. Le COSEI a

ensuite rédigé des contrats de filière, celui sur les énergies renouvelables ayant été validé par les ministres Montebourg et Martin le 11 octobre 2013.

Les livres blancs cités plus haut participent bien sûr à la volonté d'apporter des recommandations concrètes pour la filière à relayer notamment en vue du projet de loi sur la transition énergétique.

4.2 Observatoire du biogaz en France

Le Club Biogaz a initié en 2013 la mise en place de l'observatoire du biogaz. Développé progressivement, ce projet recouvre plusieurs aspects, visant à recueillir, centraliser, traiter et diffuser les informations et statistiques relatives la filière :



La plupart des éléments produits sont mis en ligne dans la partie dédiée du site du Club : [Observatoire du biogaz](#). L'ensemble des adhérents est informé des avancées du projet par des mails de compte-rendu envoyés tous les 3 mois environ.

Tout d'abord, un état de l'art d'observatoires de filières semblables (énergies renouvelables, énergies, environnement) ou de pratiques similaires a été dressé. Cet état de l'art a permis d'identifier des projets similaires et de se rapprocher des porteurs pour une éventuelle collaboration. Ces recherches ont également permis d'affiner le cahier des charges de l'observatoire et de le discuter lors d'entretiens avec les représentants des organismes présents au comité directeur du Club Biogaz ainsi que les autres acteurs de la filière (autres associations représentant un secteur de la filière, ministères ...). De plus, trois structures (Aile, Raee, Solagro) présentes au comité directeur du Club Biogaz constituent un comité de pilotage et reçoivent à ce titre des points d'avancement plus détaillés par lesquels elles peuvent prendre part aux décisions sur ce sujet.

Concernant la réalisation des différentes parties de l'observatoire :

4.2.1 Recensement de données et documents

La base documentaire, les fichiers de recensement de programmes de recherche, et formations ont été mis en ligne entre les mois d'avril et de juillet 2013. Les membres du collège « Recherche/formation » du Club ont apporté leur contribution en transmettant les informations nécessaires. Ces documents sont régulièrement mis à jour par la veille du Club Biogaz sur ces sujets ainsi que par les organismes de recherche et de formation qui le demandent.

Le fichier sur les aides régionales a aussi été mis en ligne fin 2013.

La matrice de compétences des acteurs du biogaz est prévue pour 2014.

4.2.2 Statistiques et carte des installations

Une première base de données a été créée au sein du Club Biogaz en regroupant les données 2011 du Club, les données SINOE de décembre 2012, les données 2013 de AILE et RAEE ainsi que les données collectées lors de la veille du Club sur les sites.

Une carte Google map a été créée, avec des filtres des résultats affichés par nom, localisation, catégorie et puissance électrique installée. Le Club a été sollicité de nombreuses fois suite à la publication de cette carte pour l'obtention d'informations statistiques, de sites pouvant accepter des déchets ou des visites ... Sa place dans les résultats de moteurs de recherche sur le biogaz atteste de l'intérêt fort pour ce type de service.

Il est prévu de collecter des informations sur les installations pour la mise en place d'une carte à jour et plus complète ainsi que le calcul de statistiques sur les caractéristiques techniques des sites.

Une première étape consiste à travailler avec des acteurs régionaux possédant déjà des données regroupées relatives à plusieurs installations. L'objectif est de pré remplir les questionnaires à envoyer aux sites afin que ces derniers prennent connaissance de l'observatoire et complètent les informations manquantes. L'observatoire a été présenté à ces différents acteurs régionaux afin de voir comment un partenariat pourrait être mis en place. Par exemple, afin de ne pas sursolliciter les exploitants, il a été décidé de mutualiser les questionnaires et la collecte avec l'Irstea de Rennes pour le questionnaire auprès des installations.

Parallèlement, les constructeurs, qui publient sur leurs sites internet des fiches de présentation de leurs références, ont été contactés pour fournir des données.

4.2.3 Enquête emploi.

La partie statistiques de l'observatoire comprend un volet relatif à l'emploi dans la filière. Il a été décidé d'actualiser l'enquête réalisée par le Club en 2011 la complétant avec des précisions sur les types de postes et les niveaux d'études des travailleurs.

Un questionnaire à deux parties a été élaboré, selon que les emplois sont directement liés à une installation en particulier ou indirectement, dans une structure de la filière biogaz et/ou méthanisation. Ce questionnaire a été testé auprès de quelques adhérents. Le premier envoi par mail a été effectué fin septembre 2013 auprès de l'ensemble des adhérents et des contacts du Club Biogaz, suivi de plusieurs relances par mail et téléphone. L'étude devrait sortir en début d'année 2014.

4.3 Expertise de la rentabilité des installations de méthanisation

Le Club a monté en 2012 un groupe de travail sur le financement des installations de méthanisation. Ce GT a décidé de lancer une étude pour définir des outils d'analyse et

donner des bases claires et représentatives d'un positionnement de la profession, ceci permettant d'étayer nos demandes d'évolution tarifaires et de financement public.

Suite à un appel d'offres lancé en septembre 2012, l'étude a été réalisée par le consortium Solagro-AILE-EREP. Les premiers résultats ont été présentés lors de la conférence du 30 mai 2013 sur le financement de la méthanisation, et l'étude a été finalisée en décembre 2013.

L'étude présente 13 cas-types représentant les différentes tailles et types d'installations, principalement agricoles et industrielles, le modèle pour les stations d'épuration ayant déjà été étudié dans le cadre du GT Injection, et le modèle économique étant très différent pour les sites de traitement de déchets ménagers.

Les résultats de cette étude constituent le socle sur lequel le Club va appuyer ses propositions et ses demandes auprès des Pouvoirs publics pour obtenir un soutien adapté, en forme et en montant, qui permette un réel décollage de la filière.

5 Information publique et professionnelle

5.1 Organisation d'évènements sur le biogaz

5.1.1 Salon Expo Biogaz



Depuis 2012, le salon Expo Biogaz est « LE rendez-vous annuel » de toute la filière. C'est pourquoi, le Club a décidé d'y tenir la réunion plénière de ses membres et d'y organiser les « Journées techniques du biogaz ».

L'édition de Lyon a été saluée pour la qualité des exposants et des visiteurs.

Les 4 jours de salon et de conférences (présentations en ligne) ont attiré un public certes moins nombreux en raison de la multiplication d'évènements sur la filière, mais toujours de qualité. En nouveauté cette année un bel espace dédié au biométhane carburant avec piste d'essai de véhicules, qui ont fait des émules.



La 3^e édition se tiendra à Paris, du 3 au 5 juin 2014, Expo Biogaz devenant un salon à part entière.

5.1.2 Conférence Financement de la méthanisation

Cette conférence a fait plus que salle comble avec 160 participants. A cette occasion, les premiers résultats de l'étude sur la rentabilité des installations de méthanisation, commanditée par le Club ont été présentés. Les attentes des acteurs de la filière, une présentation du Plan EMAA, des retours d'expérience, des échanges avec les financeurs ont donné lieu à de riches débats, soulignant malheureusement les difficultés rencontrées pour le financement des projets.

5.1.3 Journées rencontres Recherche et Industrie (JRI)



Du 16 au 18 octobre 2013, des journées Rencontres Recherche et Industrie ont été organisées à Narbonne, en partenariat avec le LBE. L'objectif est de favoriser les échanges entre les acteurs et de créer des partenariats, pour favoriser l'émergence de nouvelles technologies françaises et l'optimisation des process.

Ces journées ont connu un vif succès, attirant plus de 200 participants, chercheurs du secteur privé, public, industriels, bureaux d'études... avec une légère prédominance du monde de la

recherche. Les réponses au questionnaire de satisfaction ont confirmé l'intérêt d'un tel événement. Les participants ont apprécié l'organisation combinant les temps de présentation et d'échanges sur un sujet et les moments d'échanges informels lors des pauses ou au dîner de gala.

Ce questionnaire a également permis de faire remonter les sujets nécessitant de la recherche selon les participants. Ces sujets ont été mis en correspondance avec des programmes de recherche actuels ou passés et publiés sur le site internet du Club Biogaz avec le référencement des programmes de recherche.

Ces JRI seront répétées tous les 18 mois, dans différentes régions, pour un suivi régulier des projets de recherche et favoriser les échanges. La prochaine édition se tiendra donc début 2015.

5.1.4 Colloque National Biomasse

Le Club Biogaz était le partenaire du SER-FBE pour la demi-journée biogaz du Colloque National Biomasse du 26 juin à Paris. Il a participé à la conception du programme et intervenait dans une table ronde. Cette journée clôturée par Delphine Batho a marqué par la qualité des échanges entre le public et les intervenants.

5.1.5 Journée bioGNV à destination des collectivités

RAEE et le Club Biogaz ont co-organisé le 10 décembre à Lyon, une journée sur le bioGNV à destination des collectivités. Ont participé les membres du Réseau Régional sur l'Eco-responsabilité et le Développement Durable (RREDD), réseau animé par RAEE en Rhône-Alpes. Les présentations et échanges étaient spécifiquement orientés vers les procédures d'achat pour les collectivités, et les retours d'expériences de celles-ci.

5.1.6 Visites de sites

Des visites ont été organisées pour présenter des exemples français. Le site de Chéméré (visite organisée avec l'ATEE Ouest) a accueilli un groupe de 35 participants.

Une demi-journée de visite à Bioénergie de la Brie (photo) a été proposée aux adhérents le 26 novembre 2013. Cette visite a remporté un vif succès. Des représentants de Bioénergie de la Brie, Air Liquide et GrDF ont présenté les spécificités du site en salle avant la visite. Une fiche de présentation du site a été créée et mise en ligne.



5.1.7 Journées ATEE en régions

Le thème « biogaz » fait partie des thèmes retenus par les délégations régionales ATEE. L'objectif est de rassembler les acteurs régionaux publics et privés, pour identifier les projets et particularités locales, tout en apportant une information pratique et technique. La priorité est mise sur les projets à composante agricole afin d'aller à la rencontre des porteurs de projets sur le terrain, la dynamique étant très forte sur ce secteur.

Une conférence a été organisée au SPACE à Rennes le 10 septembre par l'ATEE Ouest en partenariat avec AILE et l'ADEME, autour des résultats de l'étude sur la rentabilité des installations.

Aussi avec l'ATEE Ouest, une visite et conférence a été organisée le 23 octobre à Chéméré (44).

L'ATEE était également partenaire des journées organisées par la Région Midi-Pyrénées à Toulouse les 7 et 8 novembre. Ces journées ont rassemblé plus de 350 participants ; l'occasion pour le Club Biogaz, représenté par son Président Antoine Jacob et son Vice-Président Christian Couturier, de faire passer des messages, directement à Philippe Martin, Ministre de l'Ecologie qui était présent ! La Région Midi-Pyrénées s'est engagée dans un plan biogaz ambitieux ; l'État a signé le 30 juillet 2013 une convention avec le Conseil régional prévoyant le soutien à la création de 100 unités de méthanisation dans la région d'ici 2020.

5.2 Représentation de la filière

5.2.1 Annuaire du biogaz

En 2013, le Club a publié la deuxième édition de son annuaire du biogaz. Il permet une présentation détaillée des adhérents du Club, avec une page de description, et des listes par collège, par région, ainsi qu'un référencement des autres acteurs en lien avec le biogaz. Cet annuaire est édité annuellement et distribué lors de la Réunion Plénière du Club. Il est aussi vendu en ligne et utilisé comme outil de présentation de la filière auprès des décideurs publics.



5.2.2 Communication – concertation

Suite à la publication, en 2011, du « Guide sur les bonnes pratiques pour les projets de méthanisation » le Club a constaté que le besoin d'accompagner la filière sur ce thème des bonnes pratiques et de l'acceptabilité sociétale des projets était croissant, car les oppositions sont nombreuses et retardent les projets. Le Club a donc monté un groupe de travail, qui a décidé la création d'une formation « Communication & concertation : gérer l'acceptabilité des projets de méthanisation ». Le premier stage s'est tenu le 22 janvier 2013, soulignant la difficulté à mobiliser les acteurs sur ce sujet. Une conférence sur ce sujet a été organisée à Expo Biogaz et à Pollutec pour sensibiliser aux actions préventives de concertation.

D'autres actions suivront en 2014, avec une relance du groupe de travail, pour aider les porteurs de projets à communiquer, éviter les écueils des projets, et plus généralement faire connaître et accepter la filière par les élus et le grand public.

5.2.3 Représentation du Club dans les événements liés au biogaz

Le Club continue et renforce ses actions de pour une meilleure visibilité de la filière biogaz. La Déléguée du Club Biogaz a participé à plusieurs conférences autour du biogaz, ce qui a permis à la fois de faire connaître le Club et ses activités au niveau français et européen, et d'obtenir des informations sur les nouveaux projets et évolutions de la filière. Toutes les présentations ont été mises à disposition des adhérents [sur le site](#).

Le Club a participé aux événements suivants (liste non exhaustive) :

- Janvier, présentation à la conférence de la [Fondation Tuck](#)
- Février, intervention sur le bioGNV à Coop de France
- Mars, présentation à la réunion du Rotary, Paris
- Mars, intervention sur les biodéchets à [Biogaz Europe](#), Nantes
- Mars, formation [OIEAU](#), Paris
- Mars, conférence à l'[Ecole de Biologie Industrielle](#), Cergy
- Avril, intervention sur le bioGNV à la journée [GrDF](#), Forbach
- Avril, intervention au [Salon Biogaz au Cœur de nos Fermes](#), Ardennes
- Mai, conférence à la [journée France Allemagne](#), Seine et Marne Développement
- Juin, présentation à la Fédération des Entreprises Publiques Locales
- Juillet, conférence aux [Rencontres internationales des véhicules écologiques](#), Alès, présence aux côtés de GrDF pour représenter la filière bioGNV
- Septembre, [Congrès du gaz](#), participation à l'atelier « Le biométhane, vecteur de la transition énergétique », Paris
- Septembre, conférence pour [Agrion](#)
- Septembre, atelier au congrès de la [FNCCR](#), Montpellier
- Septembre, conférence [LIGER](#) sur le bioGNV à Locminé
- Septembre, Journée régionale d'informations sur la méthanisation agricole, organisée par la chambre d'agriculture de région du Nord Pas de Calais, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les partenaires membres du comité régional des énergies renouvelables
- Octobre, Colloque [AFITE](#) sur l'énergie dans les stations d'épuration
- Novembre, présentation à l'[Académie des Technologies](#)

- Novembre, participation et partenariat pour les journées organisées par la Région à Toulouse
- Novembre, conférence au Café des Techniques, Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris
- Novembre, présentation chez Ubifrance, Paris
- Novembre, conférence annuelle SMED13 – GrDF : Le réseau de distribution de gaz : Une évolution majeure au profit de la transition énergétique, La Destrousse (13)
- Décembre, animation de 11 conférences sur Pollutec. Le Club Biogaz et l'ATEE étaient présents sur Pollutec 2013 à Paris, avec à nouveau une bonne représentation de la filière biogaz sur ce salon.
- Décembre, table ronde sur la biomasse au congrès SEF

5.3 Implication dans l'Association Européenne du Biogaz

L'ATEE adhère depuis 2009 à l'« European Biogas Association ». Les effectifs et moyens d'EBA prennent de l'ampleur, ce qui lui permet une présence plus forte dans les instances européennes. EBA a publié plusieurs notes de positionnement et des communiqués, sur les évolutions réglementaires en cours. Le Club Biogaz répond aux consultations et relaie les informations à ses adhérents.

5.4 Site internet Club Biogaz et information des adhérents

Les sites internet de l'ATEE ont été refondus, dont celui du Club Biogaz : l'arborescence et le format des sites ont été repensés, pour rendre l'information plus lisible et accessible.

Le Club poursuit sa mission d'animation de la filière grâce à ses groupes de travail et au partage des informations et des expériences de terrain avec ses adhérents. Il diffuse des notes d'informations aux adhérents (lettres-info et e-mails). L'ensemble des documents réalisés sont mis en ligne sur le site.

6 Sigles utilisés

AFG : association française du gaz
 AFGNV : association française du gaz naturel véhicule
 AFNOR : association française de normalisation
 ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
 APCA : assemblée permanente des chambres d'agriculture
 CODIR : comité de direction du Club Biogaz
 COSEI : Comité d'orientation stratégique sur les éco-industries
 DGEC : direction générale de l'énergie et du climat du MEDDE
 DGPR : direction générale de la prévention des risques du MEDDE
 FNADE : fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement
 FNCCR : fédération nationale des collectivités concédantes et des régions
 FNSEA : fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
 ICPE : installations classées pour l'environnement
 INERIS : institut national de l'environnement industriel et des risques
 MAAPRAT : ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche
 MEDDE : ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
 OMR : ordures ménagères résiduelles
 RAEE : Rhonalpénergie Environnement
 SER : Syndicat des Énergies Renouvelables
 SPA : sous-produits animaux
 STEP : stations d'épuration

